Entité chef de file :

Acronyme du projet :

**Déclaration responsable et d’engagement – seconde phase**

En signant le présent formulaire de candidature, le chef de file, au nom de l’ensemble du partenariat confirme que :

* le projet n’a ou ne recevra aucun autre fonds additionnel de l’Union européenne pendant la durée du projet ;
* les bénéficiaires du projet listés dans ce formulaire de candidature s’engagent à participer aux activités et au financement du projet ;
* le projet est en conformité avec la législation de l'Union européenne pertinente et les politiques et législations nationales/régionales des régions et des Etats impliqués ;
* le chef de file et les bénéficiaires du projet agiront selon les dispositions des règlementations européennes et nationales, particulièrement concernant les fonds structurels, marchés publics, aides d'Etat, égalités des chances et développement durable, aussi bien que selon les dispositions spécifiques du programme INTERREG V-B SUDOE ;
* le projet respecte l’égalité des chances et la non-discrimination et n'a aucun impact négatif sur l'environnement ;
* A la connaissance du chef de file, l'information de ce formulaire de candidature est exacte ;
* Dans le cas où le projet génère des recettes nettes, elles sont correctement indiquées dans le plan financier et identifiées dans la justification du plan financier. Ce point ne s’applique pas aux bénéficiaires soumis au règlement d’aides d’Etat compatibles (nº651/2014) ou aux activités cofinancées pour lesquelles les règlements de minimis (nº1407/2013 et 1408/2013) sont d’application.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Lieu |  | Date |  |
| Signature | | Cachet | |
|  | |  | |
| Nom et fonction du signataire : | | | |

**INSTRUCTIONS POUR BIEN RENSEIGNER ET TRANSMETTRE CE DOCUMENT** :

**1** : Le contenu de ce document ne peut pas être modifié.

**2 :** La présente déclaration doit être transmise en format papier et en version originale au secrétariat conjoint avant la clôture de la seconde phase de l’appel à projets. Le document doit être disponible dans eSudoe à la clôture de la seconde phase de l’appel à projets.

**3 :** La déclaration doit être correctement datée, signée et cachetée. Elle doit être signée par une personne dotée de la capacité juridique d’engager l’entité bénéficiaire. La signature doit être une signature manuscrite ou une signature électronique officiellement reconnue de l’entité. Une signature digitalisée ne sera en aucun cas acceptée.

Dans le cas d’entité de catégorie II, III et IV, cette déclaration doit être accompagnée du document qui justifie la nomination de la personne signataire et de sa capacité à engager l’entité.